

Votes : Pour : 9

Contre : 3306310-20170703-2017_02_028-DE

Abstention :

Nbre de membres en exercice : 17
 Nbre de membres présents : 9
 Nbre de suffrages exprimés : 9

L'an deux mille dix sept, le trois juillet

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise de Roffignac en la salle du conseil de la Communauté des Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis

Date de convocation : 21 juin 2017

Étaient Présents : Mmes De ROFFIGNAC- GOT - GUILLEN- PIASECKI- MM. DELAUNAY - FEDIEU - GIRARD - LORLAUD -PLISSON.

Délibération N°2017-02-028 : PAPI Estuaire : Convention avec la commune de Saint Seurin de Cadourne

Vu le CGCT ;

Vu le PAPI de l'estuaire de la Gironde et notamment ses fiches action 1.3, 1.5, 1.7, 3.1, et 7.11;

Considérant la nécessité de mutualiser avec la commune de Saint-Seurin de Cadourne les moyens de coordination et d'analyse sur les sujets complexes de risque d'inondation ;

Il est décidé, à l'unanimité :

Article 1. d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention entre le SMIDDEST et la commune de Saint-Seurin de Cadourne identifiant le rôle de chacun selon les actions inscrites au PAPI ;

Article 2. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis le 3 juillet 2017

La Présidente

Françoise de Roffignac